



Réunion de la commission Système financier et financement de l'économie

du 8 avril 2011

SYNTHÈSE

La Commission "Système financier et financement de l'économie" s'est réunie le vendredi 8 avril, sous la présidence de Jean-Paul Pollin.

Le mandat du **groupe technique « statistiques bancaires par lignes de métiers »** a été discuté. Un consensus entre les différentes parties a vu le jour et le groupe sera mis en place en septembre 2011.

Le mandat du groupe technique porte principalement sur deux points. Il s'agira, en premier lieu, d'essayer d'identifier les activités, c'est-à-dire les lignes de métier, en identifiant le niveau d'agrégation qui serait souhaitable pour pouvoir ensuite traiter ces informations. En deuxième lieu, le groupe technique sera chargé de préciser le type d'informations que l'on souhaiterait recueillir.

Ensuite, Henry Cheynel de la Fédération Française Bancaire a présenté des statistiques sur les rémunérations bancaires.

La population bancaire compte aujourd'hui 52 % de cadres et 48 % de techniciens. L'évolution des rémunérations variables chez les techniciens, en incluant les commissions sur vente, montre que ces rémunérations variables ont été rapidement assez conséquentes, dans la mesure où l'activité commerciale, en agence, fut importante dès le début des années 2000. Elles prennent une importance beaucoup plus marquée à partir de 2005, 2006 ou 2007. Parmi les cadres, les rémunérations variables ne sont pas très différentes, au départ, des rémunérations de base. En 2005 ou 2006, elles prennent un essor considérable pour plafonner en 2008 et légèrement diminuer en 2009 du fait de la crise.

Un troisième schéma, qui combine les techniciens et les cadres, ne constitue pas la somme des deux schémas précédents en raison d'un important effet de structure : la part des cadres est passée de 30 % en 2000 à 52 % en fin de période, ce qui emporte une croissance encore beaucoup plus marquée de la rémunération variable. Ces rémunérations variables incluent des commissions sur ventes des vendeurs, des primes personnalisées au moment des dotations annuelles ainsi que, dans une moindre mesure, des heures supplémentaires ou des dépassements d'horaires.

Le schéma suivant décrit, toutes catégories confondues, l'évolution des rémunérations totales. Cette évolution fut très parallèle pour les techniciens et les cadres, avec une rémunération de base qui, en valeur constante, est constante de 2000 à 2009. En d'autres termes, les rémunérations de base ont suivi l'évolution du coût de la vie et l'amélioration des rémunérations a été permise par les rémunérations variables. Si les rémunérations de techniciens et de cadres sont très proches, la rémunération totale est en forte croissance en raison d'un effet de structure (un passage important des catégories de techniciens vers celles des cadres). La banque demeure un secteur dans lequel « l'ascenseur social » fonctionne : l'effet de structure est dû à hauteur de 60 % aux promotions des catégories de techniciens vers celles de cadres, et ceci de façon très constante tout au long de la période.

Les écarts de salaires peuvent être appréciés par l'étude des déciles. Le décile inférieur, c'est-à-dire le D1, s'est accru en valeur de 20 % sur la période et le D9 de 30 %. Chez les hommes, le rapport du décile le plus élevé sur le décile le plus faible est à peu près stable, puisqu'il est équivalent en 2009 et en 2001. En revanche, il croît chez les femmes, ce qui témoigne d'une politique de promotions relativement importante. Les femmes représentent aujourd'hui 44 % de la population des cadres.

La masse salariale de l'Association française des banques avoisine 10 milliards d'euros en « net entreprises » et 16 milliards d'euros en « brut brut ». Cela représente pour la totalité des banques, en « net entreprises », 18 milliards d'euros et en « brut brut » 30 milliards d'euros. Ces chiffres n'incluent pas l'intéressement ni la participation : à la rémunération moyenne de 43 200 euros, il convient d'ajouter environ 2 700 euros par an au titre de l'intéressement et de la participation.

Etienne Guillabert de l'AMF a exposé les résultats du rapport Camdessus sur les bonus.

Il y apparaît également que les banques ont communiqué conformément à leurs obligations réglementaires sur les bonus mais *a minima*.

Un effort de modération globale a été constaté : en 2009, les banques ont distribué moins de bonus qu'elles ne l'avaient fait en 2007, qui semble l'année de référence la plus pertinente (2008 marquant le début de la crise). Michel Camdessus a fait valoir auprès des établissements l'idée selon laquelle quels que soient les résultats de 2009, il n'était pas question de distribuer davantage de bonus qu'en 2007. Ce principe a été globalement suivi.

Sur les 100 premiers bonus, qui ont concerné quatre banques (à l'exclusion de Dexia et Crédit Mutuel), les minima de rémunérations variables s'échelonnaient entre 100 000 euros et 1,7 million d'euros, le maximum entre 1,8 million d'euros et 10 millions d'euros, avec une moyenne comprise entre 500 000 euros et 3 millions d'euros et une médiane s'échelonnant entre 400 000 euros et 2,5 millions d'euros. L'âge moyen des bénéficiaires était de 41 ans, avec une ancienneté moyenne de 9 ans, ce qui relativise l'idée d'une très forte mobilité dans cette population. La part des femmes était de 5 %, les femmes étant plus nombreuses dans la partie « ventes » que dans les activités de « Front Office ».

Le mode de calcul et les niveaux atteints éloignent ces rémunérations du salariat et les rapproche de la participation aux résultats. Cependant, les rémunérations sont, à l'inverse, très protégées à la baisse : lorsque les résultats sont mauvais, les opérateurs continuent de percevoir des bonus importants.

Le rapport a estimé qu'il s'agissait d'une mission de circonstance qui devait trouver son prolongement pérenne. C'est pourquoi il est prévu dans la loi de régulation bancaire et financière que l'ACP reprenne cette compétence. Du point de vue de l'exigence de transparence, un groupe de travail a été constitué par l'ACP et la Fédération bancaire française afin d'améliorer la communication des établissements et de créer un dispositif de communication normalisé.

Anne-Sophie Borie-Tessier a présenté les statistiques sur le secteur des assurances produites par son service.

Un nouveau « Stat Info » sur ce secteur sera publié en 2011 et des données agrégées pour la zone euro seront mises à disposition par la Banque Centrale Européenne à partir de juin 2011. Par ailleurs, de nouvelles statistiques harmonisées pourront être établies notamment, mais pas seulement, à partir du reporting "Solvabilité II" auquel seront assujetties les entreprises d'assurance à compter du début de l'année 2013 ».

Jean-Luc Vatin a donné un aperçu des statistiques de surendettement disponibles à la Banque de France.

Le premier volet du baromètre décrit les tendances enregistrées, c'est-à-dire les principales évolutions en matière de dépôt des dossiers de surendettement au cours des cinq dernières années. On observe jusqu'à l'automne 2008 une stabilité des dépôts de dossiers en flux annuels à un niveau assez élevé (près de 180 000 dossiers). Depuis l'automne 2008, les flux annuels se situent régulièrement au-dessus de 200 000 dossiers. 218 000 dossiers ont été enregistrés en 2010, ce qui traduit une certaine stabilité par rapport à 2009, qui avait été marquée par une forte augmentation avec 216 000 dossiers. Ceci s'explique aisément dans la mesure où les dossiers de surendettement traduisent la situation difficile de personnes.

Sur cinq ans, plus de 830 000 dossiers ont été jugés recevables, c'est-à-dire correspondant à des situations avérées de surendettement. Environ 25 % des dossiers déposés au cours de la période récemment écoulée sont considérés comme correspondant à des situations aggravées, que l'on ne peut pas résoudre par des solutions classiques telles que le rééchelonnement des dettes et/ou la baisse des taux d'intérêt.

Il a été demandé par les participants que ces statistiques soient à nouveau régulièrement déclinées selon les régions et les départements et mises à disposition sur le site Internet de la Banque de France

Pierre Valentin a ensuite présenté le rapport du groupe de travail sur le microcrédit. La Banque de France a souhaité un aménagement de la définition. Une consultation des membres du groupe de travail sera mise en place.

Enfin, deux enquêtes ont reçu un avis favorable d'opportunité :

- Enquête trimestrielle sur les créances et les dettes commerciales détenues par les entreprises résidentes auprès de leurs partenaires non résidents (Banque de France)
- Enquête sur les créances et les dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents Banque de France